

Conférence Cyber harcèlement

Jeudi 21 novembre 2019

Grésy-sur-Aix



Pauline Bégrand,
FOL73



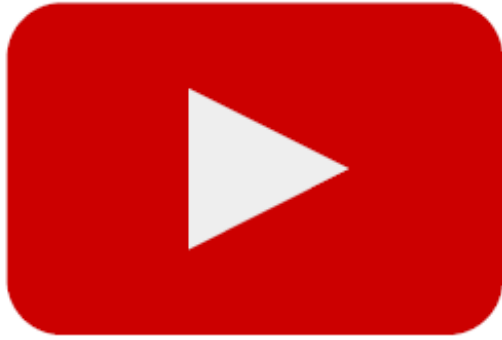
Les jeunes, génération de geeks ?

% d'équipement personnel des 7-12 ans et des 13-19 ans, par type d'écran



TOP 3

DES USAGES DES 11-18 ANS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



**Regarder des
vidéos**



**Discuter avec
les amis et la
famille**



**Publier
et
partager**

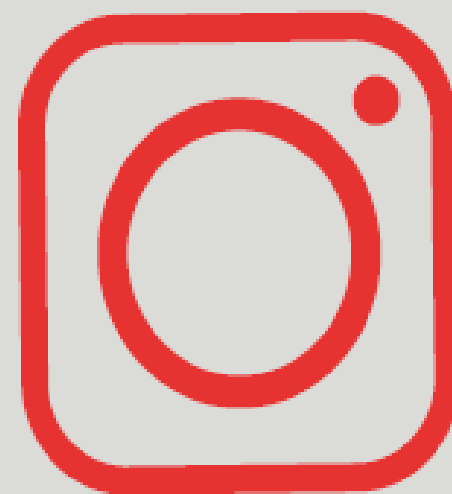
LES QUATRE PLATE-FORMES LES PLUS UTILISÉES



Youtube
89,1%



Snapchat
61,1%



Instagram
51%



Facebook
44,4%

Google plus 26,8% Spotify 14,7%
Musical.ly 24,8% Twitter 14,3%



Les conséquences

- Le manque de sommeil des adolescents.
- Internet peut permettre **des dérives** (sollicitations sexuelles non souhaitées, harcèlement, accès facilité à la pornographie) et des échanges de contenus violents ou humiliants (incitation à la haine, scènes de violence), inappropriés pour les mineurs (contenus à caractère sexuel...).
- La publicité et les supports de communication véhiculant des stéréotypes, ils contribuent fortement à **façonner l'imaginaire et les représentations des adolescents**.
- MAIS c'est aussi **un espace d'échange, d'émancipation, de construction de leur personnalité**, Internet permet aux jeunes d'accéder à l'information, de rester en lien, de s'ouvrir sur le monde.

ADOS

**14% DES 11-18 ANS DÉCLARENT
AVOIR DÉJÀ RENCONTRÉ UN PB**

**43% des problèmes rencontrés sont
avec des INCONNUS**

**40% des enfants de 11-14 ans
acceptent de communiquer avec des
personnes inconnues**

**60% des ados de 15-18 ans ont déjà
communiqué ou accepté en "ami" une
personne jamais vue avant**





Pour aller plus loin

- www.internetsanscrainte.fr/s-informer/harcèlement-en-ligne-pressions-psychologiques

A lire :

- *Harcèlements à l'école*, Nicole Catheline, Albin Michel.
- *Harcèlement et brimades entre élèves, la face cachée de la violence scolaire*, Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, Fabert.
- *Code junior, les droits et obligations des moins de 18 ans*, Dominique Chagnollaud, Dalloz.



Ce que dit la loi

- Le **harcèlement moral** est sanctionné par la loi : article 222-33-2 du Code pénal.
- La **peine** peut aller jusqu'à un an de prison et 15 000 € d'amende.

12-18 ans

Serious Game à faire en famille ou autre :

- « Où est Alice ? »
- « STOP la violence »

8-12 ans

- Vidéos Vinz & Lou

INTERNETSANS CRAINTE.FR

Pour rester « connecté » et « renseigné »

- www.geekjunior.fr
- Chaîne youtube « Le roi des rats »
- www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



Illustration : Yachne

GUIDE PRATIQUE

La famille Tout-Écran

Conseils en éducation aux médias et à l'information

CLEMI



E-ENFANCE

www.nonauharcelement.education.gouv.fr

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un partenariat avec l'Association e-Enfance. Cette association, reconnue d'utilité publique et agréée par la ministère pour ses interventions pédagogiques auprès des élèves dans les établissements scolaires, a notamment pour mission l'éducation des enfants et des adolescents à une bonne pratique d'internet. À travers le numéro vert national **Net Ecoute (0800 200 000)** qu'elle opère avec le soutien de la Commission européenne et du ministère ses experts proposent des moyens techniques juridiques et psychologiques adaptés à la victime de cyber-harcèlement, à sa famille et au personnel éducatif. Les partenariats noués entre l'Association e-Enfance et les différents réseaux sociaux permettent de faire cesser les manifestations en ligne du harcèlement.



n° Vert 0800 200 000

France Victime

AVIJ à Aix Les Bains

Missions : aide aux victimes, accès aux droits et soutien psychologique

Lieu : Maison de justice

2^{ème} et 4^{me} jeudi du mois de 14h à 17h

Contact : 04 79 33 85 35 ou 04 79 34 00 53

NON AU
HARCÈLEMENT



POUR
L'ARRÊTER
IL FAUT EN
PARLER



ÇA VA
PAS
TROP ...



DERRIÈRE
CE NUMÉRO,
LA SITUATION
EST TRAITÉE



VOUS
N'ÊTES
PAS
SEUL



ON FAIT DES
FORMATIONS
ATTRACTIVES



JE
SUIS
AMBASSADEUR



ET ÇA
MARCHE
AUSSI
SUR LES
RÉSEAUX
SOCIAUX



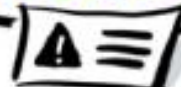
NE PAS
BANALISER
LE HARCE-
LEMENT



POUR
SAVOIR
IDENTIFIER
UNE SITUATION
D'HARCÈLEMENT



LES
ÉLÈVES
DOIVENT
ÊTRE
INFORMÉS



IL Y A AUSSI
LE THÉÂTRE
FORUM



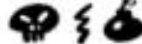
POUR APPRENDRE
À IDENTIFIER
LES SITUATIONS



DÉFINIR



CATÉGORISER



DÉPRESSION
ISOLEMENT

...
ÇA PEUT MAL
FINIR!



IL FAUT
ISOLER
LE HARCELEUR



ÇA VA?

SAVOIR
S'INTÉRESSER
À L'AUTRE

NICOLAS
CARUSO



Le harcèlement, c'est quoi?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le cyber harcèlement, c'est quoi?

- **Cyberviolence** : propos diffamatoires, usurpation d'identité, propagation de rumeurs, incitations à la haine, ...
- **Cyberharcèlement** : Répétition intentionnelle d'une ou plusieurs cyberviolences, dans la durée.
- **Cybersexisme** : Cyberviolences à caractère sexiste ou sexuel.
- **Flamming** : Cyberviolence unique

Prévenir pour minimiser le risque d'une mauvaise utilisation des informations personnelles

- Préserver ses données privées
- Gérer ses paramètres de confidentialité
- Sécuriser son mot de passe
- Respecter sa vie privée et celle des autres